

Dijon le 12 janvier 2024

CSA territorial 21-71 :

Pour la défense des agents et de nos missions, nous exigeons les moyens nécessaires à un dialogue social de qualité !

Depuis plusieurs mois, l'ensemble des organisations syndicales représentatives à la PJJ ont entamé un mouvement de boycott des instances du dialogue social sur le plan national et à tous les niveaux. En effet, un an après les élections professionnelles, la DPJJ n'a toujours pas mis en application les différents textes qui affectent aux représentant-e-s des personnels les allègements de la charge de travail nécessaires pour remplir leur mission.

C'est également le cas au niveau régional : les promesses faites par le DIR sont restées lettre morte et les élu-es de toutes les organisations syndicales sont toujours dans l'attente des moyens annoncés.

Comment prétendre vouloir entretenir un dialogue social de qualité dans ces conditions ? Comment accompagner les agents dignement si notre administration ne met pas en œuvre les dispositions réglementaires ?

Force est de constater que notre administration ne porte que peu de crédit à nos considérations.

Pourtant, le contexte institutionnel et professionnel que nous connaissons mériterait des échanges plus réguliers et plus construit avec les organisations syndicales qui sont les seules à porter une véritable parole de terrain correspondant à la réalité de ce que vivent nos collègues au quotidien.

Aussi, en cohérence avec notre positionnement de boycott du CSA du 19 décembre 2023, nous ne participerons pas non plus à ce second tour du CSA.